

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

5 FÉVRIER 2019

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À CRÉER UN SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS ET DE SOUTIEN
SCOLAIRE PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET POUR LES ÉLÈVES DE
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DÉPOSÉE PAR **MMES FRANÇOISE BERTIEAUX, LATIFA GAHOUCI ET
MATHILDE VANDORPE.**

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution a pour objectif de favoriser la réussite des élèves à l'école, en les aidant et les accompagnant, pour ceux qui le souhaitent, au moment des devoirs à la maison. Pour cela, un organisme d'aide par téléphone et Internet sera mis en place. Des professeurs des différentes matières enseignées dans nos écoles seront présents, tous les soirs, pour répondre, en direct, aux questions que les élèves peuvent encore se poser sur leurs cours.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CRÉER UN SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS ET DE SOUTIEN SCOLAIRE PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE ET SECONDAIRE	5

DÉVELOPPEMENTS

Depuis la création de l'enseignement obligatoire en Belgique, en 1914, les élèves de la première primaire à la sixième secondaire ont des devoirs à faire en rentrant à la maison. L'article 78/§4 du décret Missions définit la durée, le contenu et l'évaluation des devoirs à domicile dans l'enseignement fondamental. Les devoirs, dans l'enseignement secondaire, ne sont, quant à eux, pas réglementés. Depuis quelques années, nous assistons à de multiples débats sur l'opportunité ou non de maintenir des devoirs à la maison, le sujet n'est pas clos mais, actuellement, ce sont les partisans du maintien qui l'emportent car, c'est notamment par les devoirs à domicile que les parents peuvent vérifier que les enseignements du jour ont bien été assimilés. En outre, les devoirs permettent également d'acquérir le sens de l'autonomie et de l'effort.

Pourtant, dans certaines familles, le retour de l'école et le moment des devoirs constituent un véritable stress. Les parents s'énervent, les enfants pleurent, le désarroi est total. En cause, les difficultés d'apprentissage, petites ou grandes, de l'enfant. Un soutien en dehors de l'école est dès lors primordial. Certes, il existe des associations qui proposent du soutien scolaire, ou des professeurs qui se rendent à domicile ou encore des écoles de devoirs, mais la majorité de ces initiatives sont payantes ou restreintes à des zones urbaines et bon nombre de familles ne peuvent y avoir accès.

Or, « *Les indicateurs de l'enseignement 2017* », bien que soulignant une légère amélioration, font état de chiffres peu encourageants. En effet, le redoublement dans l'enseignement ordinaire, est en primaire de 3 % et de 12 % dans le secondaire. Le décrochage scolaire, quant à lui, est estimé à 12 % en Wallonie et à 20 % à Bruxelles. Il est pourtant très important que les élèves achèvent avec fruit leur parcours scolaire. Prolonger ses études d'une année augmente les chances de trouver un emploi : dans certaines provinces, une personne qui ne détient que son CEB a environ 30 % de chances de décrocher un travail. Ce pourcentage monte à 80/90 % pour les détenteurs d'un master.

Le Québec a résolu ces problèmes en mettant en place, dès 1996, « Allô prof », devenu depuis « Alloprof ». Il s'agit d'un organisme qui offre gratuitement de l'aide aux devoirs et du soutien scolaire à tous les élèves du primaire et du secondaire.

Au cours de différentes missions, dont la dernière en 2018, les auteurs de la présente résolution ont pu se rendre compte de l'intérêt de ce dispositif et ont souhaité sa transposition en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin donc d'aider les élèves en difficulté, « Alloprof » met gratuitement à leur disposition 8 services :

- un service téléphonique,
- un service texto,
- des forums de discussions,
- une bibliothèque virtuelle,
- des capsules vidéo,
- une zone de jeux,
- des exercices,
- des trucs/conseils

Ces services impliquent une équipe d'enseignants qualifiés et une communauté virtuelle composée d'élèves aidants, de parents et d'acteurs de l'éducation. « Alloprof » a recouru aux nouvelles technologies en utilisant une approche dynamique et imagée. Les échanges via Internet ont un impact positif sur la motivation des élèves à faire leurs devoirs, sur leur autonomie et sur leurs compétences à utiliser les TIC.

L'intervention se fait dans toutes les facettes du soutien scolaire pour favoriser l'égalité des chances et l'encadrement offert aux élèves québécois éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Les élèves ont la possibilité de se faire redonner le cours qu'ils n'ont pas compris, soit directement avec un professeur, soit en visionnant l'une des capsules explicatives qui reprennent les différentes notions fondamentales en français, en mathématiques et en sciences et qui sont offertes sur la chaîne YouTube.

L'organisme encourage l'entraide entre pairs, apporte du soutien aux parents et fournit une aide supplémentaire aux enseignants, aux intervenants professionnels et au personnel dans les services de garde.

Les services d'« Alloprof » s'adressent donc à tous les élèves du primaire et du secondaire en formation générale ou professionnelle, mais surtout aux élèves en retard d'apprentissage, aux jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés, aux raccrocheurs, aux primo-arrivants, aux adultes de retour aux études, mais aussi aux parents, afin de leur permettre d'assumer leur véritable rôle.

Il s'agit donc d'une aide individualisée offerte par une équipe de 50 enseignants qualifiés et ex-

périmentés. Ces enseignants sont regroupés dans trois centres, l'un situé à Montréal, l'autre dans la ville de Québec et le troisième à Saguenay, ce qui permet les échanges de compétences entre collègues. Les résultats obtenus au cours des dernières années démontrent la capacité d'« Allo-prof » de répondre aux besoins des élèves, et ce, même s'ils éprouvent de grandes difficultés d'apprentissage.

Le programme est financé à raison de 2 millions de dollars par an. Un million vient de l'Etat canadien, l'autre million du mécénat privé, et la région du Québec met le bâtiment qu'ils occupent à leur disposition gratuitement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À CRÉER UN SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS ET DE SOUTIEN SCOLAIRE PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Considérant les travaux à domicile comme une activité dont la réalisation peut être demandée à l'élève, en dehors des heures de cours, par un membre du personnel enseignant, dans le prolongement des apprentissages déjà réalisés en cours ;
- Considérant que certaines familles n'ont pas la possibilité d'aider les enfants avec leurs devoirs ;
- Considérant l'importance de la remédiation immédiate pour assurer la maîtrise des savoirs de base pour tous les élèves ;
- Considérant que les offres de soutien scolaire sont majoritairement payantes et/ou dispensées en milieu urbain ;
- Considérant les taux de redoublement et de décrochage scolaire ;
- Considérant l'expérience menée au Québec avec « Alloprof »

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande au Gouvernement de :

- 1° Soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un service d'aide aux travaux à domicile par téléphone et Internet pour les élèves du primaire et du secondaire et d'en présenter l'avancement au terme de l'année scolaire 2019-2020.

Françoise BERTIEAUX

Latifa GAHOUCI

Mathilde VANDORPE